

LE PASS SANITAIRE

Le contrôle des pass sanitaire ne peut se faire qu'à l'aide des QR Code et de l'application TAC vérif.

Le **QR CODE** peut être présenté en version numérique ou papier.

Pas d'autre document pour justifier du PASS Sanitaire *

Pour les tests antigéniques et certificats de guérison possibilité de récupérer les QR Code sur le site SI – DEP.

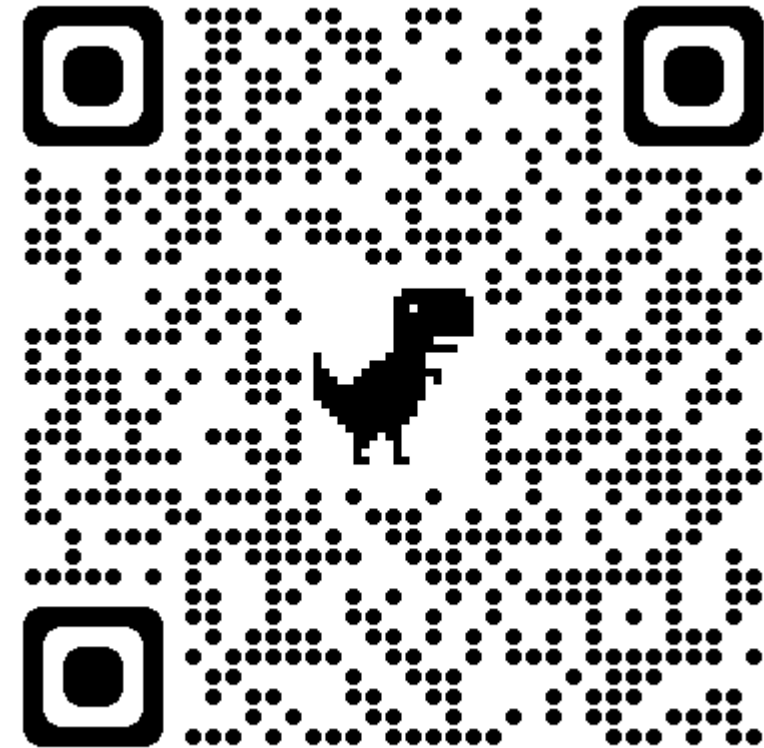
LE PASS SANITAIRE

Comment obtenir son certificat de vaccination ?

<https://attestation-vaccin.ameli.fr/>

Se munir de son numéro de Sécurité Sociale
Et de son code d'accès à son compte Améli

Vous pouvez le demander chez un professionnel de santé muni
de votre carte vitale.



LE PASS SANITAIRE

Comment obtenir son certificat de dépistage PCR,
Antigénique, autotest supervisé par un professionnel de santé,
avec QR CODE ?

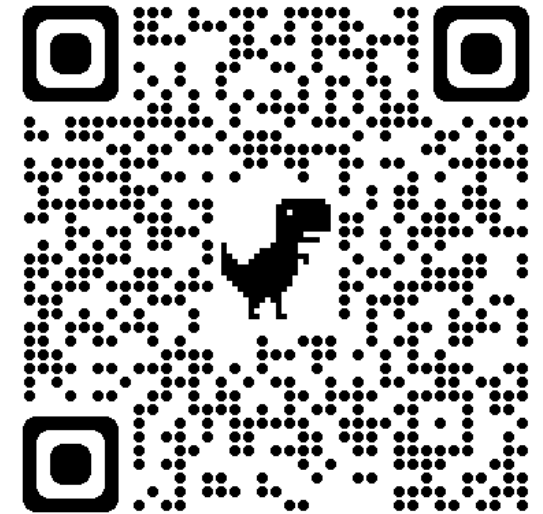
A la suite d'un test le professionnel de santé vous remet une attestation avec un QR CODE.

Si l'attestation ne contient pas de QR CODE vérifier vos emails ou SMS.

Sinon vous pouvez le télécharger :

<https://sidep.gouv.fr/cyberlab/patientviewer.jsp>

Se munir de son numéro de Sécurité Sociale
Et de son code d'accès à son compte Améli



LE PASS SANITAIRE

Comment obtenir son certificat de rétablissement avec QR CODE ?

Si vous avez eu la COVID il y a plus de 11 jours, alors votre test positif devient votre certificat de rétablissement, pour une durée de 6 mois depuis la date du test

Vous pouvez le télécharger :

<https://sidep.gouv.fr/cyberlab/patientviewer.jsp>

Se munir de son numéro de Sécurité Sociale
Et de son code d'accès à son compte Améli

